

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRÉATION D'UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN AU 1ER JANVIER 2021 DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Laon, le 7 janvier 2021

Depuis le 1er janvier, les nouveaux secrétariats généraux communs permettent dans chaque département de regrouper l'intégralité des fonctions « supports » des préfectures et des directions départementales interministérielles¹. Ces fonctions concernent les ressources humaines, le budget, la logistique ou encore l'informatique. Précédemment, elles étaient éclatées entre chaque entité.

Alors que le rôle de l'État territorial est fortement attendu, il est apparu nécessaire de moderniser l'exercice de ses fonctions supports pour améliorer leur qualité et leur efficacité, et renforcer les expertises.

Prévus par l'instruction du Premier ministre du 12 juin 2019 qui a lancé la réforme de l'organisation territoriale de l'État, les secrétariats généraux communs aux préfectures et aux DDI ont vu ainsi le jour le 1er janvier 2021, dans l'ensemble des départements.

Le secrétariat général commun de l'Aisne, constitué, sous l'autorité du préfet, de 60 agents venant de la préfecture et des différentes directions concernées, avec à sa tête une directrice, est organisé autour de quatre pôles :

- Management,
- Finances,
- Numérique,
- Immobilier et soutien.

Les mutualisations rendues possibles par cette nouvelle organisation, porteuse de simplification et de gains d'efficacité, permettront de conforter l'exercice des métiers des services déconcentrés de l'État. C'est aussi le gage d'un meilleur service rendu à l'utilisateur du service public.

¹ Les DDI sont : les directions départementales des territoires ; les directions départementales de la cohésion sociale ; les directions départementales de la protection des populations.